



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

La Déléguée Territoriale

Dossier suivi par : MILLET Pierre-Jean
Téléphone : 02 41 23 47 15
Mail : pj.millet@inao.gouv.fr

Agglomération Choletaise

Hôtel d'agglomération
BP 62111

V/Réf : JJ 2023/86
Affaire suivie par : Jade JUIGNET

49321 CHOLET Cédex

N/Réf : Avis_DP49Vihiers_230613

Objet : Déclaration de projet emportant
mise en compatibilité du PLU de Vihiers
Projet Entreprise Bouchet Voirie Environnement

Angers, le 13 juin 2023

Madame ,

Par courrier reçu le 5 juin 2023, vous nous avez fait parvenir, pour examen et avis, la déclaration d'intérêt général du projet de l'entreprise BOUCHET VOIRIE ENVIRONNEMENT et en conséquence la mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Vihiers, territoire situé sur la commune de Lys-Haut-Layon.

La commune de Lys-Haut-Layon est située dans les aires géographiques des AOC/AOP "Rosé d'Anjou", "Rosé de Loire", "Saumur", "Beurre Charentes-Poitou", "Beurre des Charentes", "Beurre des Deux-Sèvres", "Maine-Anjou", "Anjou", "Cabernet d'Anjou", "Crémant de Loire". Elle appartient également aux aires de production des IGP "Bœuf du Maine", "Volailles d'Ancenis", "Volailles de Cholet", "Agneau du Poitou-Charentes", "Brioche vendéenne", "Oie d'Anjou", "Gâche vendéenne", "Val de Loire".

Après étude du dossier, l'INAO n'a pas de remarque à formuler sur ce projet, dans la mesure où celui-ci n'a pas d'incidence directe sur les AOC et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame, à l'expression de ma haute considération.

Pour la directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale

Fabienne POUPARD

INAO

16 rue du Clon
49000 ANGERS
02 41 87 33 36
inao-angers@inao.gouv.fr
www.inao.gouv.fr

0 JUN. 2023

PLU

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

Centre National de la Propriété Forestière
Bretagne - Pays de la Loire

ADC	VISA DG
M. LE PRÉSIDENT / Cab	D. GENERALE
M. VIAULT	DCPAJ
M. PICARD	CFRPECS
Mme DELAUNAY	GAGCIAS
Mme LEROY	CULTURE
M. SOURISSEAU	AMENAGEMENT
Mme ROCHAIS	DEV. ECO.
M. VAN VOOREN	ENVIRONNEMENT
M. ROBIN	BATIMENT
M. OLIVARES	VOIRIE
M. APAIRE	FINANCES
M. CAILLEAU	DRH
M. PELLOQUET	COMMUNICATION
M. THOMAS	EVRE
M. TESTARD	EDUCATION
M. BERTRAND	CTM
	DRN



Communauté de l'Agglomération du Choletais
Monsieur Le Président
Hôtel d'agglomération
BP 62111
49321 CHOLET Cedex

A l'attention de Madame Jade JUIGNET

Nos réf. : AG/LR/IM/2023_PLU_052
Dossier suivi par Landry ROBIN
landry.robin@cnpf.fr – Tél : 02 51 62 09 60

Objet : Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Vihiers

Saint-Herblain, le 28 juin 2023

Monsieur le Président,

J'ai bien reçu votre courrier en date du 2 juin 2023 concernant la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de la commune de Vihiers, que vous m'avez transmis pour avis.

Selon votre courrier du 2 juin 2023, ce projet concerne uniquement une zone agricole. Par conséquent, si aucune surface boisée privée n'est impactée par le projet de l'entreprise Bouchet Voirie Environnement, j'émetts un avis favorable.

Je reste à votre entière disposition pour tout complément d'information que vous jugeriez utile.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

DIRECTION AMENAGEMENT	
11 JUIL. 2023	
ADS	
UPOH	1
FONCIER / PATRIMOINE	
AGRICULTURE / FOIRAIL / RURALITE	

Le Président du CRPF Guy de COURVILLE
P/O le Directeur

Arnaud GUYON

Centre National de la Propriété Forestière | Bretagne - Pays de la Loire

36 avenue de la Bouvardière - 44800 Saint-Herblain
Tél : +33 (0)2 40 76 84 35
paysdeloire@cnpf.fr
https://bretagne-paysdelaloire.cnpf.fr/

101 A avenue Henri Fréville - 35200 Rennes
Tél : + 33 (0)2 99 30 00 30
bretagne@cnpf.fr



**PRÉFET
DE MAINE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Service urbanisme, aménagement et risques Angers, le 7 juillet 2023
Secrétariat de la CDPENAF
Affaire suivie par : Emmanuel BRAULT
Tél : 02 41 86 63 15 – 02 41 86 62 49
ddt-cdpenaf@maine-et-loire.gouv.fr
Réf. : SUAR/ANCO/EB – 201 - 2023

Le Préfet
à
Monsieur Alain PICARD
Vice-Président de l'agglomération du
Choletais
Hôtel d'agglomération
BP 62111
49321 CHOLET Cedex

Objet : notification avis CDPENAF
séance du 4 juillet 2023

Par courrier reçu le 5 juin 2023, vous avez saisi la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF), sur la déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de VIHIERS, relative à la création d'un secteur de taille et de capacité limité « ACe », sur le site de la carrière de la Perrière à SAINT-HILAIRE-DU-BOIS.

Au cours de sa réunion du 4 juillet 2023, la commission a émis, au titre de l'article L 151-13 du code de l'urbanisme, **un avis favorable sous réserve** que la remise en état initiale du site (création d'un plan d'eau) ne soit pas compromise par le positionnement du STECAL si celui-ci était maintenu à la fin de l'exploitation de la carrière.

Je vous invite à joindre le présent avis au dossier soumis à enquête publique.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice départementale adjointe,
Présidente de la commission,

Catherine GIBAUD

*Copies pour information : juignet@choletagglomeration.fr
M. le sous préfet de CHOLET*